



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

\*\*\*

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;  
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;  
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

**EXCUSÉS** : Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Harielle LESUEUR.

**OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 I et R.2311-9 ;

VU la délibération en date du 18 décembre 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de créer des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour diverses opérations d'investissement en raison de leur importance et de leur caractère pluriannuel ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022 - budget général ;

**VU** l'avis de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

**VU** le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant que les montants de certaines AP/CP doivent être modifiées afin de tenir compte de l'état d'avancement des opérations ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure des AP/CP permet de gérer une opération dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices, sans en faire supporter l'intégralité au budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé la révision du montant de certaines autorisations de programme afin de tenir compte de l'état d'avancement des opérations dans le cadre du budget supplémentaire 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**MODIFIE** l'autorisation de programme pour les opérations listées dans le tableau détaillé annexé à la présente délibération ;

**MODIFIE** les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP, listées dans le tableau détaillé annexé à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE